



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

JANVIER 2023

Edito 



Une année se termine et celle-ci contrairement aux précédentes, s'est avérée plus conviviale, solidaire, humanitaire et festive. Fin novembre nous nous sommes retrouvés dans une ambiance conviviale avec nos aînés pour le repas du CCAS. Nous nous sommes rappelés nos doyens de la commune, à savoir Mme Joséphine MEHEUST et M. Léon BREHAULT, respectivement âgés de 99 et 97 ans à cette époque.

Le week-end suivant, ce sont les animations du Téléthon avec les communes voisines, qui ont mis notre bourg en effervescence. Merci aux participants et aux organisateurs qui se sont dépensés sans compter pour la réussite de cette noble cause.

Merci également aux enfants, professeurs des écoles et parents d'élèves pour les spectacles proposés dans le cadre des arbres de Noël. C'est toujours un réel plaisir de voir évoluer nos petits et la joie qui rayonne sur leurs visages à ce moment, et à l'approche des fêtes de Noël.

Je ne passerai pas sous silence le magnifique parcours de notre équipe de France de football qui nous aura mis la tête dans les étoiles, en développant des valeurs de solidarité dans l'effort de réussite collective. Elle a su fédérer des énergies et des passions. Une parenthèse à l'heure où certaines parties du Monde s'entredéchirent dans des confrontations meurtrières.

Jean-Michel LEBRET, Maire

*Monsieur le Maire,
Les Adjointes et les membres du Conseil Municipal,
Et les membres du CCAS,
Vous souhaitent une belle et heureuse année 2023
Et vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu :*

*Le vendredi 20 janvier 2023
à 19h00 à la Salle des Fêtes*

*Meilleurs Vœux
2023*



Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à la mairie le 12 décembre 2022, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, M. LE BRUN Gildas, Mme ABBE Jacqueline, M. Yves CRINON, M. CHMIELEWSKI Ludovic, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEFFRE Régis, M. MEHOUAS Gwenaël.

Étaient Excusés : Mme THEVENIN Eliane pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, Mme DURAND Anne pouvoir à Mme CORDON Catherine, Mme RONDEL Emmanuelle pouvoir à M. MEFFRE Régis.

- **Révision des loyers au 1er janvier 2023**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°72/2020, le Conseil municipal a décidé de réviser le montant des loyers au 1^{er} janvier de chaque année. Pour la résidence du Parc, les loyers seront revus selon l'indice de révision du 3^{ème} trimestre 2022. Pour les logements conventionnés de la Résidence des Acacias et de la Résidence la Croix, les loyers sont révisés au 1^{er} janvier de l'année, en fonction de l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : décide la révision des loyers de la Résidence du Parc et des logements de la Résidence des Acacias et de la Résidence la Croix comme ci-dessus présentés, et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

- **Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)**

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public. Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité, ainsi que l'image fidèle, données par ces comptes, du patrimoine et des résultats de la gestion de cette dernière.

Un compte financier unique peut être mis en œuvre par les collectivités territoriales volontaires. Il a pour objet de se substituer au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. **Le Compte Financier Unique (CFU)** va favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, en supprimant les doublons ou les informations inutiles et en valorisant les informations pertinentes, notamment des données patrimoniales à côté des données budgétaires. La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : **approuve** l'adoption du CFU à compter de l'exercice 2023, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document à venir dans le cadre de cette expérimentation.

- **Prise en charge financière des activités nautiques pour les deux écoles par la Commune**

En 2021, Lamballe Terre et Mer a transféré la compétence de prise en charge des activités nautiques scolaires aux communes. Les factures de ces activités seront donc réglées par la commune à hauteur de 3873 € pour les 2 écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : décide de prendre en charge les dépenses des activités nautiques des écoles, dans la limite d'une participation dans l'année scolaire par élève, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Transformation de l'ancien Presbytère en bibliothèque, locaux jeunes et associatifs : demande de subvention DETR/DSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local)**

Le projet de transformation de l'ancien Presbytère en bibliothèque, locaux jeunes et associatif a été présenté au Conseil municipal. Le coût des travaux est estimé à 372 000 € HT. Monsieur Le Maire présente donc le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (12 POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION) : valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus, autorise Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R et de la D.S.I.L, et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- **Détermination du loyer pour la famille Ukrainienne**

La famille AKOPIAN réside dans un logement communal. La Commune souhaite fixer un loyer pour ce logement pour un montant de 450 € charges comprises à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : fixe un loyer à 450 euros par mois charges comprises à partir du 1^{er} janvier 2023, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Tarifs services municipaux 2023**

Suite à la commission des finances réunie le 05 décembre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2023.

⇒ **Abonnement bulletin communal :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'abonnement annuel pour le bulletin communal est actuellement de 21 €. Ce tarif permet de couvrir les frais d'affranchissement du bulletin communal. Il est proposé au Conseil municipal de passer ce tarif à 23 €.

⇒ **Location des salles municipales :**

LOCATION SALLE DU CERCLE

La salle du cercle est une salle à destination de réunions, vins d'honneur et d'exposition. **Aucun repas chaud ne peut y être organisé ni de barbecue.** Cette salle n'est pas à ce jour équipée d'accès internet ni de vidéo projecteur.

TARIFS POUR ASSOCIATIONS					TARIFS POUR PARTICULIERS ou COMMERCIAL				
TYPES DE MANIFESTATIONS	COMMUNE 2022	HORS COMMUNE 2022	COMMUNE 2023	HORS COMMUNE 2023	TYPES DE MANIFESTATIONS	COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunion	Gratuite	26 €	Gratuite	29 €	Réunion	Gratuite	52 €	Gratuite	57 €
Réunion + buffet froid	Gratuite		Gratuite		Vin d'honneur limité	31 €	52 €	34 €	57 €
Vin d'honneur	Gratuite	41 €	Gratuite	45 €	Exposition à la jour-	62 €	82 €	68 €	90 €
Exposition à la journée	Gratuite	41 €	Gratuite	45 €					

LOCATION SALLE MUNICIPALE DU STADE

La salle municipale du stade est une salle à destination de réunions, vin d'honneur et exposition sur panneaux, buffet froid ou barbecues (non fourni). Cette salle n'est pas à ce jour équipée d'accès internet ni de vidéo projecteur.

TARIFS POUR ASSOCIATIONS					TARIFS POUR PARTICULIERS ou COMMERCIAL				
TYPES DE MANIFESTATIONS	COM-MUNE 2022	HORS COM-MUNE 2022	COMMUNE 2023	HORS COM-MUNE 2023	TYPES DE MANIFESTATIONS	COMMUNE 2022	HORS COM-MUNE 2022	COMMUNE 2023	HORS COM-MUNE 2023
Réunion	Gratuit		Gratuit		Réunion	Gratuit		Gratuit	
Buffet froid ou Barbecue limité à 40 personnes	Gratuit		Gratuit		Vin d'honneur limité à 40 personnes	31.00 €	41.00 €	34.00 €	45.00 €
Vin d'honneur	Gratuit		Gratuit		Buffet froid ou Barbecue limité à 40 personnes	62.00 €	82.00 €	68.00 €	90.00 €
Exposition à la journée	Gratuit		Gratuit		Exposition à la journée	62.00 €	82.00 €	82.00 €	90.00 €

LOCATION SALLE DES FETES

TARIFS POUR ASSOCIATIONS			TARIFS POUR PARTICULIERS ou COMMERCIAL - Asso. Hors Commune				
TYPES DE MANIFESTATIONS	COMMUNE 2022	COMMUNE 2023	TYPES DE MANIFESTATIONS	COMMUNE 2022	HORS COMMUNE 2022)	COMMUNE 2023	HORS COMMUNE 2023
Réunion, activités régulières	Gratuit	Gratuit	Journée entière	175 €	268 €	193 €	295 €
Repas à emporter sans cuisine (fermée)	Gratuit	Gratuit	Soirée	124 €	185 €	136 €	204 €
Repas à emporter avec utilisation cuisine	26 €	29 €	Forfait journée supplémentaire	62 €	93 €	68 €	102 €
Buffet, repas avec cuisine	62 €	68 €	Vin d'honneur	31 €	52 €	34 €	52 €
Bal, spectacle (cuisine fermée, frigo au bar)	41 €	45 €	Exposition commercial	72 €	103 €	79 €	113 €
Vin d'honneur	21 €	23 €	Chauffage journée entière ou soirée	52 €	62 €	57 €	68 €
Chauffage journée - soirée	41 €	45 €	Chauffage journée supplémentaire	26 €	36 €	29 €	40 €
Chauffage journée supplémentaire	21€	23 €	Chauffage vin honneur	21 €	41 €	23 €	51 €

Location de couverts :

2022 : 0.52 € / personne couvert complet et 0.31€ / personne couvert simple

2023 : Location de vaisselle : 0.57 € / personne couvert complet et 0.34 € / personne couvert simple

Tarif si vaisselle cassée :

2022 : Assiette : 2.10 € / Verre, flûte : 2.10 € / Tasse : 2.10 € / Couverts 2.10 €

2023 : Assiette : 2.31 € / Verre, flûte : 2.31 € / Tasse : 2.31 € / Couverts 2.31 €

Forfait ménage (si la salle est rendue sale) : 2022 : 41.00 € / 2023 : 45.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : adopte les nouveaux tarifs pour l'année 2023, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• **Tarifs restaurant scolaire municipal 2023**

Suite à la commission des finances du 05 décembre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2023. Les tarifs au restaurant scolaire sont actuellement les suivants :

Tarif	Tarif au 01/01/2022
Enfants Commune	3.13 €

Tarif	Tarif au 01/01/2022
Enfants Hors Commune	3.25 €

Tarif « repas plus de 70 ans » du restaurant scolaire à **8.50 €** / Tarif « personnel communal » à 3.13 €.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Tarif	Tarif au 01/01/2023
Enfants Commune	3.31 €

Tarif	Tarif au 01/01/2023
Enfants Hors Commune	3.44 €

Tarif « repas plus de 70 ans » du restaurant scolaire à **9.00 €** / Tarif « personnel communal » à **3.31€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : adopte les nouveaux tarifs du restaurant scolaire pour 2023 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• **Tarifs garderie municipale 2023**

Suite à la commission des finances réunie le 05 décembre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les nouveaux tarifs de la garderie municipale pour l'année 2023. Les tarifs à la garderie sont actuellement les suivants :

	QF < 700	701 < QF < 1200	QF > 1201
Matin	1.50 €	1.90 €	2.30 €
Soir	1.90 €	3.00 €	3.25 €
Journée	3.40 €	4.15 €	5.15 €

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

	QF < 700	701 < QF < 1200	QF > 1201
Matin	1.59 €	2.01 €	2.44 €
Soir	2.01 €	3.18 €	3.45 €
Journée	3.60 €	4.40 €	5.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : adopte les nouveaux tarifs de la garderie municipale pour 2023 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce sujet.

• **Augmentation des plafonds du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

Suite à l'avis rendu par le Comité Technique en date du 1^{er} décembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de modifier les plafonds comme suit : IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) – Cadre d'emplois des adjoints administratifs - Catégorie C – Groupe G1 : modification du plafond annuel maximum de 10 000 euros à 11 340 euros. Cette délibération annule et remplace la délibération n°45/2021 du 05 juillet 2021. La présente délibération prend effet au 12 décembre 2022. Le montant individuel de l'IFSE et du CI sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : accepte l'augmentation du plafond annuel de l'IFSE comme modifié ci-dessus, abroge l'ancien montant d'IFSE pour le Groupe G1 des cadres d'emplois des adjoints administratifs (C), conserve le montant actuel du complément indemnitaire, maintient les primes et indemnités qui seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence, maintient les crédits correspondants qui seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget, et autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

L'année 2022 a encore été une année particulière pour beaucoup d'entre nous alors que nous attendions tous un retour à une vie normale. L'inflation, la sécheresse, les crises énergétiques et diplomatiques nous ont obligé à revoir nos priorités.

Localement aussi les nouvelles positives se sont fait attendre durant cette année, si les petits se réjouissent d'avoir pu s'amuser sur une nouvelle aire de jeux, les plus grands attendent eux des projets concrets qui tardent à se matérialiser. Imputer cette stagnation à la crise serait commode...

Dans ce contexte les fêtes apportent un peu de gaieté, et nous souhaitons à cette occasion à tous nos concitoyens de passer d'excellents moments en famille, synonymes de bonne humeur et de partage. Soyez assurés que nous veillons et que nous resterons mobilisés en 2023 pour vous alerter et continuer à participer positivement au futur de la commune.

Emmanuelle RONDEL, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUS, élus de la minorité.

~ RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITE ~

En 2023, face aux difficultés des usagers pour obtenir un rendez-vous pour **une demande de passeport et de carte d'identité, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)** met à leur disposition un **moteur de recherche** permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

La démarche pour faire une demande sur le site de l'ANTS est mise à jour chaque année, retrouvez via les liens ci-dessous toutes les informations importantes :

Pour demander une carte d'identité ou un passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour un permis de conduire: <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour une carte grise : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>. Les usagers de la route peuvent aussi s'adresser à un centre habilité **le plus proche** afin d'obtenir une aide rapide pour immatriculer **un véhicule homologué**.

~ RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILES EN CAS DE DELESTAGE ELECTRIQUE ~

Le délestage électrique, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des coupures d'électricité :



- **Organisées** : elles sont planifiées et mises en œuvre en dernier recours, lorsque tous les leviers disponibles ont été activés et que les économies d'électricité sont insuffisantes.
- **Localisées** : elles sont ciblées par zone géographique de 2 000 clients en moyenne (foyers et professionnels) alimentés par une même ligne électrique. Cela correspond à un quartier en ville et jusqu'à plusieurs communes en milieu rural. Plusieurs lignes électriques, réparties sur le territoire, sont concernées simultanément. Elles ne concernent donc pas toute la population.
- **Temporaires** : elles durent 2h pour les consommateurs concernés et sont limitées au strict nécessaire afin de limiter la gêne occasionnée.

Dans ce cadre, **les personnes fragiles ou isolées sont invitées à se faire connaître en mairie au 02 96 31 52 49.**

Un registre sera établi en vue d'organiser leur protection en cas de coupure de courant prolongée. Si vous êtes voisin/voisine d'une personne fragile, soyez vigilant(e). Nous vous remercions par avance de votre bienveillance.

~ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023 ~



Cette année, le recensement de la population aura lieu **à partir du 19 janvier.**

Comment ça se passe ? Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez les instructions qui y sont notées. La notice est indispensable au recensement, gardez-la précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide, et également plus économique. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus écologique. Si vous ne pouvez répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur. Vous n'avez rien reçu d'ici le 19 janvier ? Contactez la mairie : 02 96 31 52 49

Pourquoi êtes-vous recensés ? Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

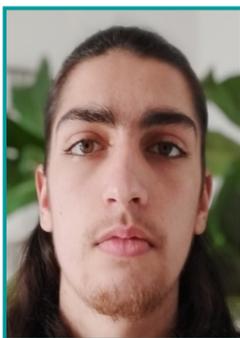
- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Voici les photos des agents recenseurs qui ont été recrutés, ils seront munis d'une carte pour se présenter à votre domicile :

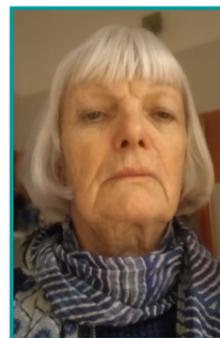
Sylvain CALVI



Justin GAUTHIER



Micheline BEDAULT



Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

~ ÉTAT CIVIL ~

Naissances :

Le 24 novembre 2022 : **Maëlie FERTE**, fille de Thomas FERTE et de Clémentine BOUTIN.

Le 27 novembre 2022 : **Léo GUIGNARD**, fils de Kévin GUIGNARD et de Marion GICQUEL.

La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur aux bébés



~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

PC02207621C0018 : Mme TIBOT Brigitte, rénovation et extension d'un logement existant, 15 Saint-Briac

DP 02207622C0046 : SAS OPEN ENERGIE, panneaux photovoltaïques, 1 rue du Colombier.

DP 02207622C0047 : Mme LIONS Armelle, pose de châssis de toit, 2 rue Le Trocquer.

DP 02207622C0045 : SCI TI TOULLIC, transformation d'un bâtiment agricole en salle polyvalente et bardage, La Ville Marque d'en Bas.

DP 02207622C0051 : EARL DU PLESSIX, générateur photovoltaïque, Le Plessix.

DP 02207622C0050 : SAS PRO EXPERT SOLAIRE, panneaux photovoltaïques, 5 rue du Temple d'en Bas.



~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN - Circuits du mois de janvier

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

04 janvier	Moulin de Bellenray	3
11 janvier	Sables d'or Les Hôpitaux	2
18 janvier	Autour de Pléboulle	2
25 janvier	Saint Méloir des Bois	2
01 février	Tour de Saint Jacut	3

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

06 janvier	Le Guildo	1
13 janvier	Le Clos Noël Ruca	1
20 janvier	Pléboulle	1
27 janvier	La Bouillie	1
03 février	Erquy - La Himbert	1

Assemblée Générale du Club du Bon Accueil

Le club du Bon Accueil **vous informe que son Assemblée Générale aura lieu le jeudi 26 janvier à la salle des fêtes.** A partir de 9h30, vente des cartes au prix de 14 € et renouvellement des adhésions, à 10h30 assemblée statutaire. A partir de 11h, participation de l'association « France Alzheimer » qui viendra nous parler de cette maladie, ses premiers signes, la place des aidants... Tout ceci sera suivi du repas du Club. N'hésitez pas à nous rejoindre pour participer à nos activités.

~ VIE ASSOCIATIVE ~



Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hérennour

le 15 janvier à l'extérieur

15h : Dinan Léhon FC 3 / Hérennour USFF 1 (match aller)
15h : Plédéliac Hunaudaye US 3 / Hérennour USFF 2 (match aller)

le 22 janvier à Hérennour

13h : Hérennour USFF 2 / La Landec AS 1 (match aller)
15h : Hérennour USFF 1 / Pleurtuit CE Foot 1 (match aller)

Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers d'Hérennour

Le chef de centre et l'ensemble des sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Hérennour ont l'honneur de vous convier à la **cérémonie de la Sainte Barbe le samedi 14 janvier à 17h30** dans la cour de la caserne de Hérennour.



Dictée organisée par des membres du Club du Bon Accueil



« A vos crayons »...

Si vous avez envie de vous rafraîchir la mémoire et de faire travailler vos neurones, nous vous donnons rendez-vous **le vendredi 6 janvier à 14h** à la salle du cercle de Hérennour pour faire une dictée. Non pas un concours, mais une dictée dans la bonne humeur et la convivialité.

Après-midi ouvert à tous.



LES POMPIERS D'HÉRENNOUR

VOUS CONVIENT À LEUR TRADITIONNELLE

CHOUCROUTE

SUIVI DU BAL DES POMPIERS (ACCÈS LIBRE)

PLACES EN VENTE :

- Bar le Neptune
 - Garage Hue
 - Auprès des SP de Hérennour
- Ou en ligne via ce QR Code



4 FÉVRIER 2023

Tarifs :
• 13€ pour les adultes
• 8€ pour les enfants

Salle des fêtes de Hérennour - dès 19h

ADMR

L'ADMR, association du service à domicile proche de chez vous, vous propose une large gamme de services réalisés par du personnel qualifié pour accompagner les familles, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Les intervenants de l'ADMR constatent lors de leurs interventions que beaucoup de personnes souffrent de l'isolement et de la solitude.

L'association a pour projet de monter un atelier tricot et crochet qui a pour but :

- ⇒ De rompre l'isolement des personnes seules et de transmettre le savoir-faire du tricot à ceux qui souhaitent apprendre,
- ⇒ De vivre des moments de convivialité autour d'un café ou autre, et de petits gâteaux.

Nous vous proposons de se retrouver le **lundi 30 janvier à 14h30 à la salle du Cercle pour un premier atelier tricot.** Apportez vos aiguilles, crochets et laine. Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à : Mme GUILLOIS Véronique : 12 rue de la Libération / 07.84.94.48.54 / vglbra.guillois@wanadoo.fr ou à Mme GAC Anne : La Ville Blanchet / gacanne63@gmail.com

Association des parents d'élèves de l'école publique

L'Association des parents d'élèves de l'Ecole Publique d'Hénanbihen vous adresse ses meilleurs vœux pour une année 2023 remplie de mille éclats de rire et de tonnes de câlins... Vive nos loulous !

Le 10 décembre dernier, ce n'était que du bonheur pour le grand retour de la fête de Noël. Toutes les familles étaient enfin réunies après 2 ans sans festivité. Elles ont pu découvrir le spectacle concocté par l'équipe pédagogique et proposé par les élèves : théâtre, danses, exhibitions sportives... de la variété et du talent étaient au rendez-vous. 30 parents s'étaient portés volontaires pour organiser et veiller au bon déroulement de la manifestation : décors, buvette, tombola, sons et lumières, vidéos, photos, confiseries...

Encore une équipe au top, mobilisée pour l'occasion dans la bonne humeur et la convivialité.

A la fin du spectacle, le Père Noël nous a fait l'honneur de sa venue pour le plus grand plaisir de tous les élèves qui sont repartis avec des chocolats.

Nos remerciements à la mairie pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes. Photos de notre super papa Erwann.



Photo d'ensemble



Petites et moyennes sections



Moyennes et grandes sections



CP /CE1



CE1/CE2



CE1/CE2



CM1



CM1/CM2



CM1/CM2



« Son et lumière »

Ecole St-Joseph

Votre enfant prendra le chemin de l'école en 2023 ? Si vous souhaitez rencontrer l'équipe enseignante, Magalie, Laurence, Elise et Laurence seront ravies de vous accueillir avec votre enfant pour une visite personnalisée afin de vous présenter les programmes scolaires, les bâtiments rénovés et adaptés à chaque âge ainsi que toutes les activités culturelles, sportives et les voyages proposés au sein de l'école. Inscription possible tout au long de l'année à partir de 2 ans. À bientôt !

Tel : 02 96 31 53 84 /mail : eco22.stjo.henanbihen@e-c.bzh

2023

L'équipe enseignante et les bureaux de l'école Saint-Joseph vous souhaitent leurs Meilleurs vœux 2023



ECOLE SAINT-JOSEPH
HENANBIHEN
stjo.henanbihen@enseignement-catholique.bzh

~ ANNONCES ET INFOS DIVERSES ~



CONFERENCE GRATUITE
LES ENFANTS ET LES ECRANS
CHARLINE BOURGOIN PSYCHOLOGUE



L'usage des "écrans" chez les enfants Avec Charline Bourgoïn:
Psychologue spécialisée enfants et adolescents, Psychothérapeute,
Diplômée en Psychologie Positive.

ÉCOLE SAINT-JOSEPH HENANBIHEN
MARDI 31 JANVIER 2023 SALLE DES FÊTES A 20H30



Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu :

le jeudi 18 janvier 2023
à la salle des fêtes de Matignon
de 14h15 à 18h45

Merci de vous inscrire sur
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr,
et de venir avec une pièce d'identité.

*Donner est un acte généreux
qui sauve des vies.*

L'ADMR recrute !

Nous recrutons des auxiliaires de vie ou des aides à domicile. Le travail se fait en équipe, ce qui permet d'échanger sur les différentes situations et de maintenir les interventions en cas d'absence : arrêts de travail, formation, congés. Vous pouvez disposer d'une voiture de service fournie par l'association pour effectuer vos déplacements.

Notre objectif majeur est d'être à l'écoute des personnes, de les accompagner dans leur vie quotidienne. Voir contacts en rubrique « vie associative ».

Activités proposées par Gaëlle EVEN

🧘 Je vous propose des cours de yin yoga. C'est une pratique relaxante avec des postures simples de plusieurs minutes afin de gagner en flexibilité et lâcher prise. C'est un mélange de yoga et de méditation auquel j'ajoute des exercices de respiration. 1 séance d'1 heure pour adulte ou enfant de plus de 10 ans. Gaëlle Even, certifiée Yoga Alliance

Tous les mercredis à 19h à la salle polyvalente de La Bouillie. 150 € /trimestre. Cours d'essai gratuit. Amener votre tapis de sol. Pour plus d'informations : 06 59 89 31 34 ou evengaelle@hotmail.fr



🌻 Je vous propose également des séances de médiation équine aux Écuries de Saint-germain de la mer (Matignon). Je vous guide durant la séance et le cheval accompagne la personne dans ses objectifs qui peuvent être la confiance en soi, l'estime de soi, troubles alimentaires, problèmes relationnels au sein de la famille, au travail, le deuil, le burn out, phobies scolaires, autisme, problèmes neurologiques. J'utilise des outils comme la PNL, l'hypnose et la systémie. Séance d'une heure, à pied, pas de connaissances d'équitation requises. Pour adultes et enfants à partir de 4 ans. 55€ la séance en suivi ou 65 € la séance. Informations : 06 59 89 31 34 ou evengaelle@hotmail.fr

Nouveau service de transport « KIM 22 »

KIM 22 vous propose les services suivants :

- ⇒ VTC (gare, aéroport, déplacement privé...)
- ⇒ Services courses
- ⇒ Rapatriement

Le prix des transports sont donnés à la réservation.

Infos : Mme Jocelyne DOUZAMY / 6 La Bougrie 22550 Hénanbihen / 06.02.25.86.46

~ AGENDA ~

Vendredi 6 janvier : Atelier dictée à 14h à la salle du Cercle organisée par le Club du Bon Accueil.

Samedi 14 janvier : Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers d'Hénanbihen, à 17h30 dans la cour du centre de secours.

Vendredi 20 janvier : Vœux de la Municipalité, à 19h00 à la salle des fêtes.

Lundi 30 janvier : Atelier tricot-crochet organisé par l'ADMR, à 14h30 à la salle du Cercle.

Mardi 31 janvier : Conférence « Les enfants et les écrans » organisée par l'école St-Joseph, à 20h30 à la salle des fêtes.

Date limite d'envoi de vos articles pour le prochain bulletin : **13 janvier 2023**

mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr

Important



Pour d'autres infos, au fil de l'eau, téléchargez l'application Panneau-Pocket sur votre téléphone et choisissez

Hénanbihen ❤️

Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi

de 9H à 12H

- Le lundi, mercredi, vendredi de

14h à 16h30

- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

Mail : mairie.henanbihen@wanadoo.fr

Agence postale :

L'agence postale est ouverte : du **lundi au vendredi**

de 9H à 12H

Directeur de Publication

Jean-Michel LEBRET